

Conseil Exécutif du 13 mai 2011

**DELIBERATION N°119/2011**

**DOTATION 2011 D'AIDE SOCIALE  
AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MIQUELON**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** la délibération n° 217-97 du 22 décembre 1997 relative au transfert de compétences en matière d'Aide Sociale ;
- VU** le rapport « Interventions sociales » présenté dans le cadre de l'examen du budget primitif 2011 ;
- SUR** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1** : Le Conseil Territorial décide d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale de Miquelon au titre de l'année 2011 une dotation de 10 000 € sur les crédits d'Aide Sociale inscrits au chapitre 65 du Budget de la Collectivité.

La dotation est affectée **aux interventions sociales** pour le versement des prestations mensuelles et exceptionnelles aux personnes.

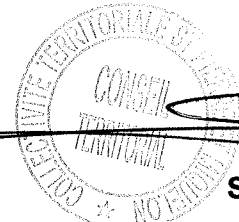
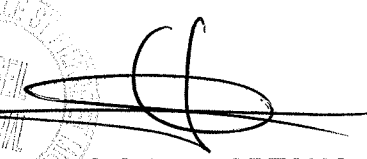
La dotation sera versée au Centre Communal d'Action Sociale dès la signature de la présente délibération.

**Article 2** : Une convention sera conclue avec le CCAS de Miquelon pour l'attribution du solde de la dotation 2011.

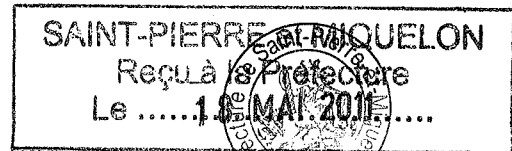
**Article 3** : La dépense sera imputée à la Nature 6518 - Fonction 58 du budget de la Collectivité.

**Adopté**  
6 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 6  
Membres votants : 6

**Le Président,**



**Stéphane ARTANO.**



**SAINT-PIERRE ET MIQUELON**  
Reçu à la Préfecture  
Le .....10 MAI 2011.....

=====  
*Action Sociale*  
=====

Conseil Exécutif du 13 mai 2011

**RAPPORT DU PRESIDENT**

**DOTATION D'AIDE SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2011  
AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MIQUELON**

Résumé : *Il vous est proposé d'attribuer une première dotation dans le cadre de l'Aide Sociale pour un montant global de 10 000 €. Il s'agit d'une dotation dont la gestion est confiée au Centre Communal d'Action Sociale de Miquelon.*

Pour répondre à l'urgence, une première dotation d'aide sociale sera allouée au Centre Communal d'Action Sociale de Miquelon.

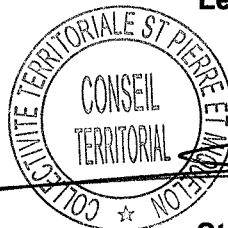
Cette dotation d'un montant de 10 000 € sera affectée aux interventions sociales pour le versement des prestations mensuelles et exceptionnelles aux personnes.

Une convention sera conclue prochainement avec le CCAS de Miquelon pour l'attribution du solde de la dotation 2011.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget territorial.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,



  
Stéphane ARTANO